

IRSN

INSTITUT
DE RADIOPROTECTION
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Faire avancer la sûreté nucléaire

SISERI

*Renseignement des données
administratives par les employeurs*

Pascale SCANFF,

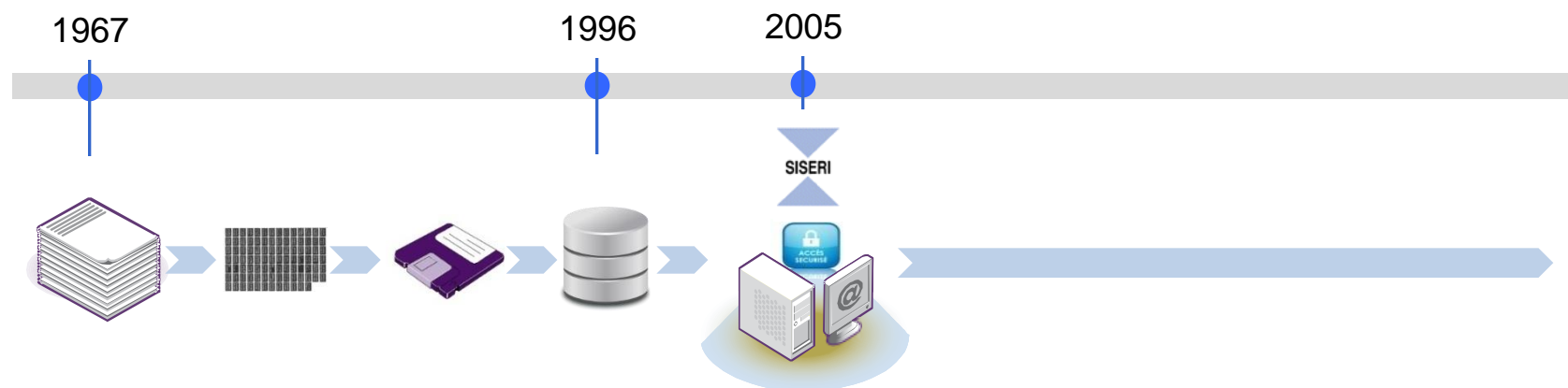
B. COSENZA, D. CRESCINI, J. FEUARDENT, M.A. MISIURNY,
L. PELUCHON et H. ROY

pascale.scanff@irsn.fr

SFRP - Journées PCR 2016

Issy les Moulineaux - 8 et 9 novembre 2016

SISERI : dispositif de traçabilité du suivi de l'exposition professionnelle aux rayonnements ionisants au niveau national



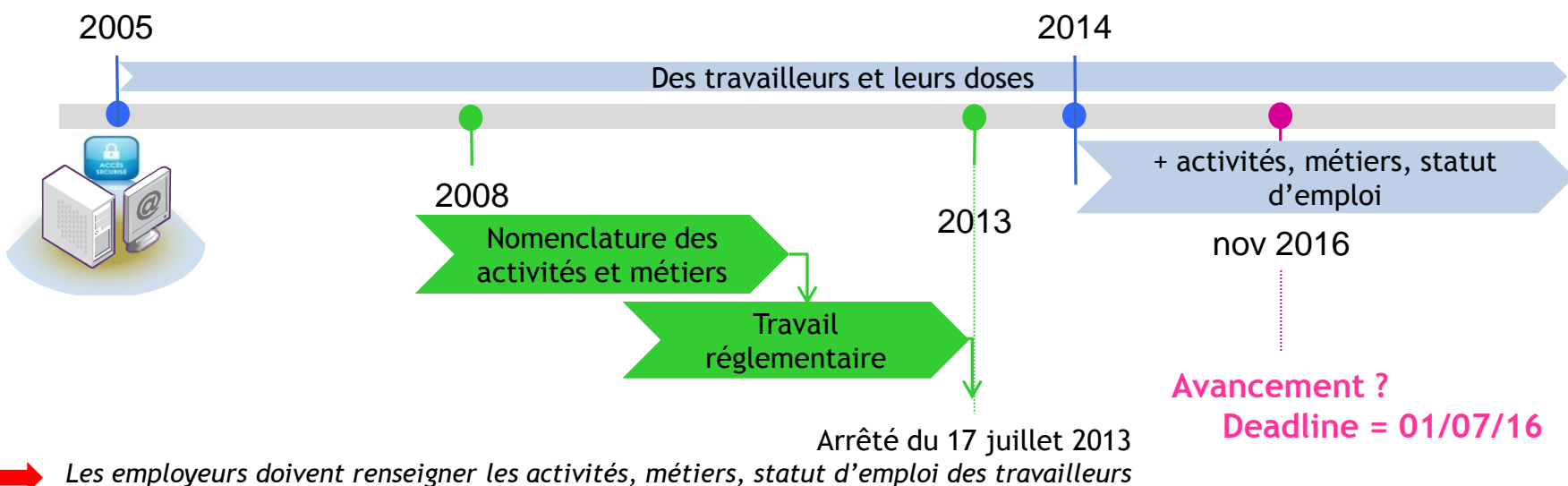
- Garantir la traçabilité des mesures de surveillance tout au long de la vie professionnelle du travailleur exposé
- Contribuer à une plus grande efficacité de la radioprotection en mettant à disposition des acteurs de la radioprotection (PCR et MDT) les informations recueillies, via internet
- Produire des statistiques d'exposition afin d'orienter les pouvoirs publics en matière de radioprotection

Atteinte des objectifs de SISERI

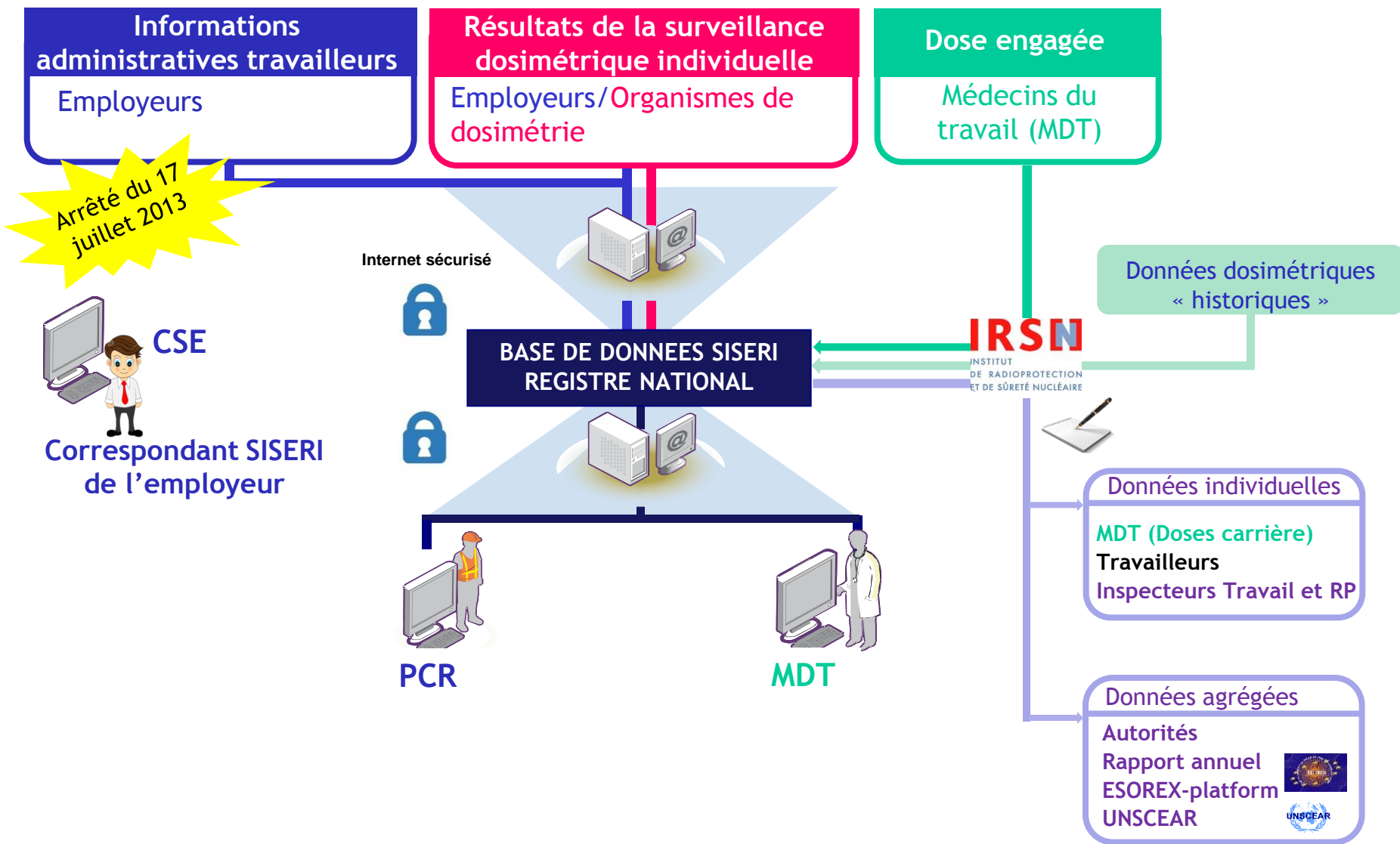
- Garantir la **traçabilité** de toutes les mesures de surveillance tout au long de la vie professionnelle du travailleur exposé et **leur mise à disposition** des acteurs de la RP : OK depuis 2010
- Pour la **production de statistiques** d'exposition ...

Données
anciennes

Dosimétrie de $\approx 1\,500\,000$ travailleurs enregistrée (1960 \rightarrow)



Outil SISERI depuis son évolution de 2014



Renseignement des données administratives par l'employeur : comment ?



ACCÈS PASS P A S S

2 Inscrire le CSE à Siseri
Une fois sa décision prise, Jacques R. – ou son représentant désigné – se connecte à l'application PASS* et saisit les informations relatives au CSE choisi :
- ses nom et prénom,
- son numéro de Sécurité sociale (RNIPP),
- son adresse mail.
Il signe le protocole d'accès via l'application PASS. Ce dernier sera ensuite validé par l'IRSN. Cela déclenche l'envoi au CSE du certificat d'accès à Siseri.

* Protocole d'accès sécurisé à Siseri



1 Choisir le CSE

Jacques R., employeur, doit choisir un CSE en fonction de son organisation interne. Il peut désigner :
- Julie B., personne compétente en radioprotection (PCR),
- Paul V., chargé des ressources humaines,
- ou toute autre personne disposant des informations nécessaires.
Le correspondant peut être une PCR externe si la personne nommée dispose de toutes les informations nécessaires pour remplir ce rôle.



3 Installer le certificat d'accès à Siseri

C'est un fichier que l'on télécharge après y avoir été invité par mail. Paul V. l'installe sur son poste de travail pour se connecter au site Siseri de façon sécurisée, grâce à un code confidentiel associé à ce certificat. Le certificat est valable trois ans à dater de sa délivrance.

À noter : si une PCR, déjà désignée dans Siseri, endosse également le rôle de CSE, elle ne reçoit pas de nouveau certificat mais ses droits sont étendus aux fonctionnalités de CSE.

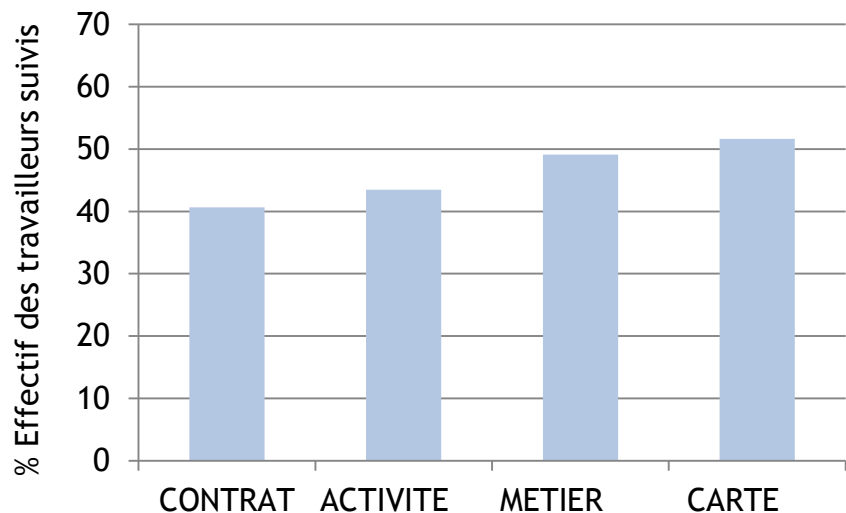
4 Mettre à jour les données des travailleurs

Lors de sa première connexion, Paul V. doit mettre à jour les données des travailleurs déjà connus de Siseri et dont la liste lui est présentée. Il doit supprimer les personnes ne faisant plus partie de l'entreprise, ajouter les individus manquants, associer les PCR et les médecins du travail (MDT) désignés dans le protocole à la liste des travailleurs. Il devra ensuite maintenir à jour cette liste.

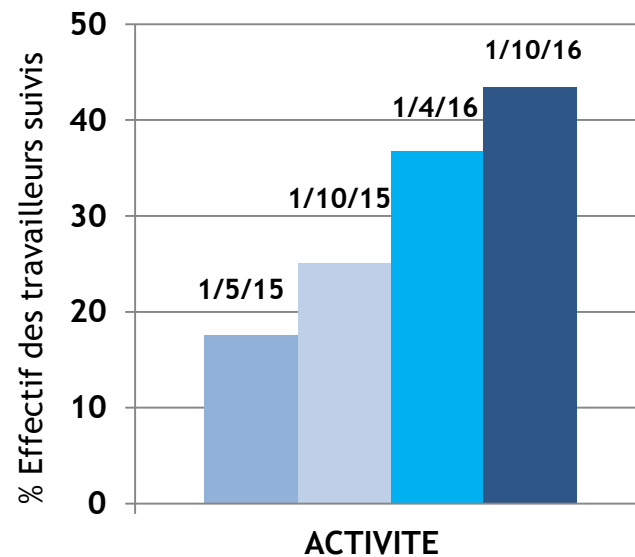
À noter : le CSE n'accède pas aux résultats de la dosimétrie, réservée à la PCR et au MDT.

Population des travailleurs suivis dans SISERI

Etat complétude des données administratives début octobre 16



Progression au fil du temps entre mai 2015 et octobre 2016



Mise à jour des données administratives

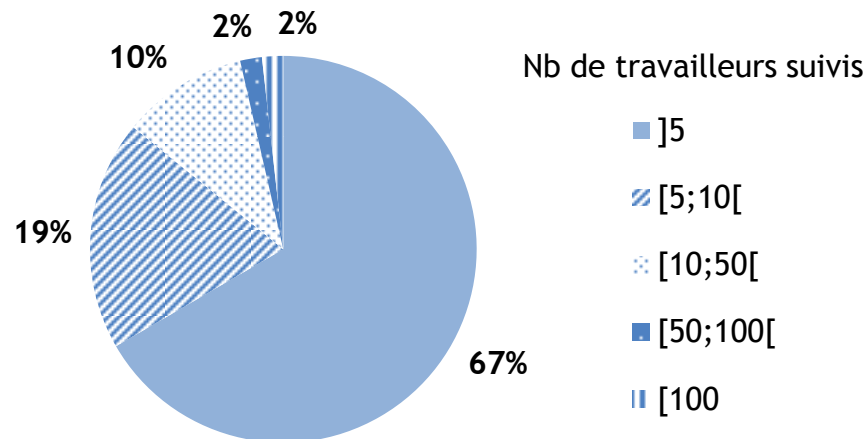
Par quels employeurs ?

→ Population des employeurs dans SISERI analysée :
au moins un travailleur suivi sur au moins une période des 12 derniers mois



32 000 intitulés différents d'employeurs référencés

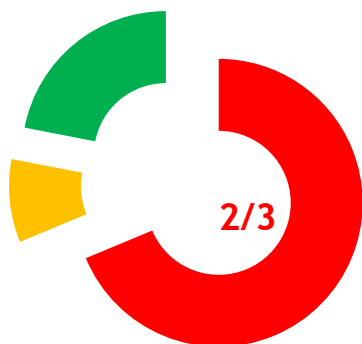
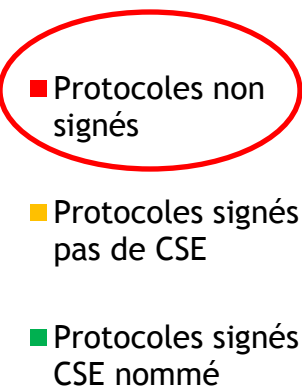
- *protocole d'accès à SISERI signé (fiable)*
- *par les données dosimétriques envoyées par les laboratoires (non consolidé)*



Population des employeurs dans SISERI

n'ayant pas encore signé de protocole

32 000 employeurs



75 %
< 5 trav exposés

25%
5 trav exposés ou +

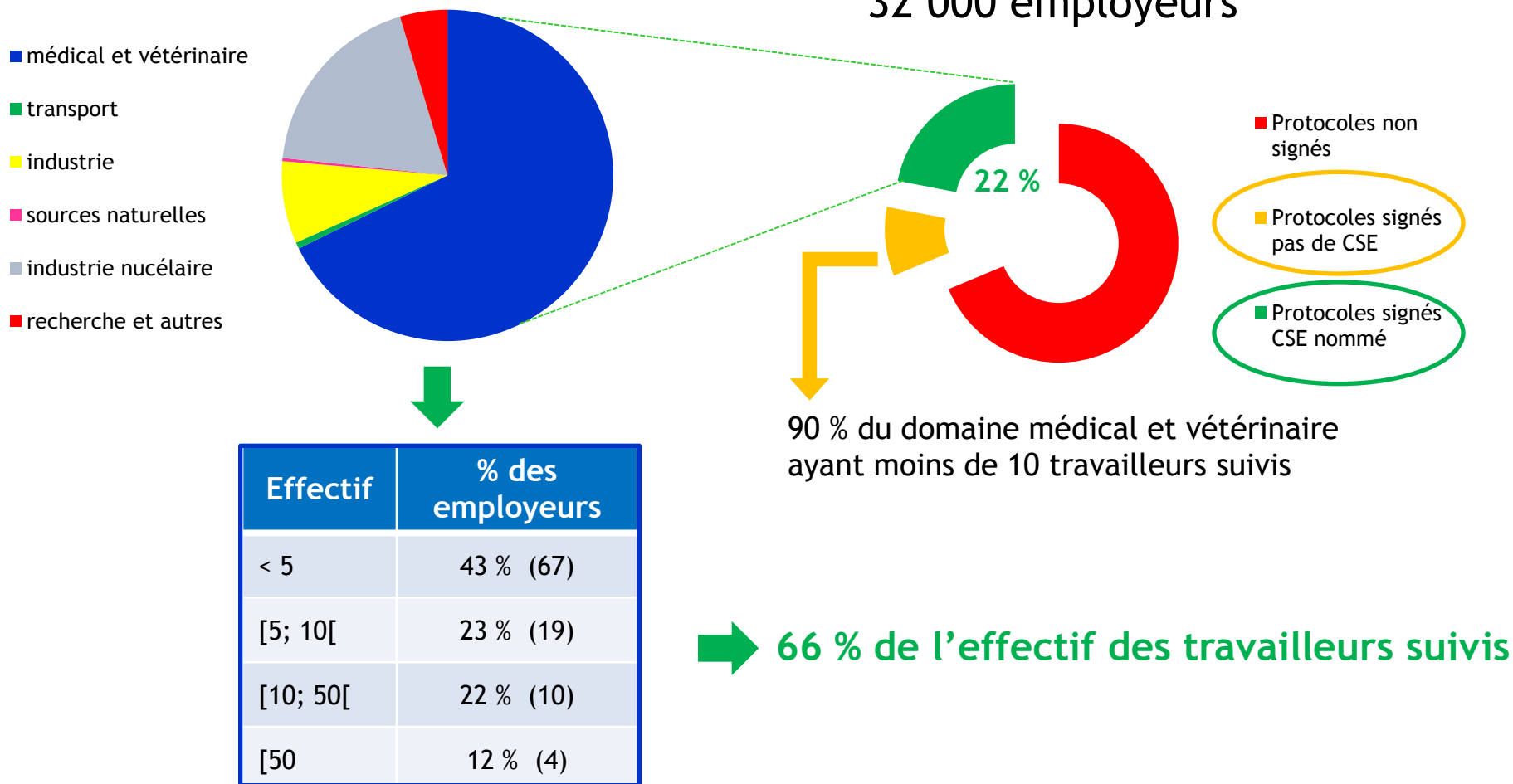
67 %
< 5 travailleurs exposés

33 %
5 travailleurs exposés ou plus

- Ce sont plutôt les employeurs ayant un effectif de moins de 5 travailleurs suivis qui n'ont pas encore signé de protocole
- 25 % de la population des travailleurs suivis

Population des employeurs dans SISERI

Avec protocole signé



Conclusion

- *4 mois après l'échéance fixée par la réglementation, les informations administratives de moins de 50 % des travailleurs actifs est renseignée dans SISERI !*
- *Hétérogénéité du renseignement en fonction des employeurs qui semble liée au nombre de travailleurs suivis chez ces employeurs;*
- *Effort encore important à fournir pour l'appropriation des dispositions par les employeurs qui ont peu de travailleurs suivis et, in fine, pour parvenir à la complétude des informations administratives dans SISERI.*



Tel : 01 58 35 84 04

Mail : siseri@irsn.fr

<http://www.irsn.fr/siseri>

IRSN - Unité de suivi et d'analyse des expositions professionnelles
BP 17

92 262 Fontenay aux Roses